

MAIRIE DE PUYOO

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYOO

Nombre de membres  
Du Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la Délibération : 13

SEANCE DU 02 avril 2013

Date de la Convocation : 21/03/2013  
Date d'affichage : 21/03/2013

L' an deux mille treize et le deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PUYOO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LABOURDETTE Michel.

**PRESENTS** : Mr GERONY, Mr LANUSSE, Mme LARRIEU, Mme POMMIÉS, Mme JOUCLA, Mr DUFOUR, Mr RIVIERE, Mr GRACIETTE, M. ROUSSET, Mme PEREZ, Mme BOYER, Mr MARY et M. LABOURDETTE.

**ABSENTS** : Mme CONVERT, Procuration à Mme LARRIEU, M. ARCANDERAT, Excusé.

Mr GERONY Marc a été élu secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION P.L.U.**

Vu la délibération du conseil municipal du 25/11/2005 ayant approuvée le PLU,

Vu la notification du 04/10/2012 au préfet et personnes publiques associées de la mise en œuvre de la procédure de modification du P.L.U,

Vu l'arrêté du maire en date du 27/11/2012 soumettant à enquête publique le projet de modification du PLU,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

1 – d'approuver la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) tel qu'elle est annexée à la présente délibération ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de des mesures de publicité visées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PUYOO, le 09 avril 2013  
Le Maire,  
Michel LABOURDETTE.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11/04/2013  
et publication ou notification du 15/04/2013

